

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-040

Révision de la tarification du Bar du Théâtre du Capitole

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 5 juillet 2023

Le 5 juillet de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Théâtre du Capitole – Studio ballet.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9 Présents : 7 Procuration : 2 Date de convocation : 27 juin 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- M. Gérard André
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'État :

- M. Michel Roussel

Procuration :

- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Dans le cadre du développement des recettes, il est projeté de diversifier l'offre proposée par le bar du Théâtre du Capitole, afin d'améliorer l'offre de service.

Par ailleurs, dans un contexte d'inflation, il apparaît nécessaire de réviser le montant de certains tarifs de la carte, tels qu'annexés ci-joints.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur l'Administrateur des finances publiques à encaisser les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'établissement.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis Grass

DEL-23-040 ANNEXE 1

TARIFS RESTAURATION APPLIQUÉS AU FOYER-BAR DU THÉÂTRE DU CAPITOLE

Café	2 €
Thé, infusion	3 € à 4,50 €
Boisson non alcoolisée (eau, soda, jus de fruits...)	De 3 € à 5 €
Verre de vin blanc, rosé ou rouge	De 5 € à 7 €
Coupe de champagne	De 5 € à 9 €
Bouteille de champagne	De 40 € à 60 €
Alcool fort	De 8 € à 10 €
Petite restauration sèche, salée ou sucrée	De 4 € à 8 €
Petite restauration fraîche, salée ou sucrée	De 5 € à 10 €